



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2001

concernant

**l'avant-projet d'ordonnance relative au Fonds de Réserve
de la Région de Bruxelles-Capitale**

AVANT-PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE AU FONDS DE RESERVE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.
20 septembre 2001**

Saisine

Le Conseil a reçu du Ministre des Finances et du Budget une demande d'avis concernant l'avant-projet d'ordonnance relative au Fonds de Réserve de la Région de Bruxelles-Capitale.

Considérant que l'avant-projet d'ordonnance est de nature à avoir des incidences sur le développement économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, suite aux travaux de son Bureau élargi qui s'est réuni le 29 novembre 2001, le Conseil remet l'avis suivant.

Avis

Le Conseil souscrit à la motivation qui est à l'origine de l'avant-projet d'ordonnance soumis à sa consultation, à savoir :

- la modification de la structure des recettes fiscales de la Région de Bruxelles-Capitale résultant de l'élargissement de ses compétences fiscales suite à l'accord du Lambermont ;
- la moindre stabilité du taux de croissance des recettes de la Région liée à cette modification de leur structure, les recettes produites par le marché immobilier y occupant une part relative plus importante auparavant mais se caractérisant aussi par des variations conjoncturelles marquées.

Il soutient, dès lors, l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale visant à améliorer l'équilibre budgétaire annuel par le biais de la création du Fonds de Réserve tel que l'organise l'avant-projet d'ordonnance qui lui est présenté.

*
* *